



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Québec**

**K1A 0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Cartouches de fusil de calibre 12	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-181591/A	<b>Date</b> 2017-12-20
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-18-2661591	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$BK-382-26603	
<b>File No. - N° de dossier</b> 382bk.21120-181591	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-02-02</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> Specified Herein - Précisé dans les présentes <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cabigon, Melissa Gail	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 382bk
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 420-2071 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5650
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK)

11 Laurier St./11, rue Laurier

8C2, Place du Portage, Phase III

Gatineau

Québec

K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.0 INTRODUCTION .....	3
2.0 SOMMAIRE .....	3
3.0 COMPTE RENDU.....	3
4.0 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>4</b>
1.0 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	4
2.0 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
3.0 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	4
4.0 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>6</b>
1.0 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	6
2.0 SECTION I : SOUMISSION FINANCIÈRE .....	6
3.0 SECTION III : ATTESTATIONS .....	7
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX .....</b>	<b>8</b>
<b>PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>10</b>
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>11</b>
1.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	11
2.0 ÉVALUATION TECHNIQUE .....	11
3.0 ÉVALUATION FINANCIÈRE .....	11
4.0 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	11
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>12</b>
1.0 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	12
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>13</b>
1.0 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	13
2.0 ÉNONCÉ DU BESOIN.....	13
3.0 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
4.0 DURÉE DU CONTRAT .....	13
5.0 RESPONSABLES.....	14
6.0 PAIEMENT .....	14
7.0 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	15
8.0 ATTESTATIONS.....	15
9.0 LOIS APPLICABLES .....	15
10.0 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	16
11.0 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	16
<b>ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DU BESOIN .....</b>	<b>17</b>
1.0 BESOIN .....	17
2.0 NORMES DE QUALITÉ ESSENTIELLES .....	17
3.0 NORMES D'IDENTIFICATION .....	18
4.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....	18
<b>APPENDICE « A » – ESSAIS D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ.....</b>	<b>19</b>
<b>APPENDICE « B » – GRC MUNITIONS NORMES GÉNÉRALES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ...</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT.....</b>	<b>26</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**ANNEXE « C » - ADRESSES DE LIVRAISON.....29**

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.0 INTRODUCTION**

La demande de soumissions contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires les instructions pour préparer leur soumission;   |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et des renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | Clauses du contrat subséquent : contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.  |

Les pièces jointes comprennent le Barème de prix et les Instruments de paiement électronique.

Les annexes comprennent l'Énoncé des besoins et les appendices connexes, la Base de paiement et l'Adresse de livraison.

### **2.0 SOMMAIRE**

Le Service Correctionnel du Canada (SCC) a besoin de 175 000 cartouches de fusil de calibre 12, carcasse de plastique, 2 ¾ pouces de longueur, équivalent max en drams, 1 1/4 oz, plombs numéro 4. Un (1) contrat sera attribué à la suite de la présente demande de soumissions. Le contrat résultant comprendra deux (2) options supplémentaires pour acheter 175 000 cartouches. Chaque option peut être exercée dans les deux (2) années qui suivent l'attribution du contrat.

### **3.0 COMPTE RENDU**

À octroi du contrat, la responsable contractante indiquera aux fournisseurs tous les noms des fournisseurs s'étant vu attribuer un contrat. Le Canada ne prévoit pas offrir de séance de débriefing en personne dans le cadre de cette demande de soumissions. Les soumissionnaires non retenus seront plutôt informés des raisons pour lesquelles leur soumission a été rejetée dans une lettre de refus.

### **4.0 ACCORDS COMMERCIAUX**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1.0 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2017-04-27\) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels](#), est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

[Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels](#), est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 90 jours

### **2.0 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

### **3.0 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **4.0 LOIS APPLICABLES**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminés par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1.0 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

**1.1** Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission financière (1 copie papier)  
Section II : Attestations (1 copie papier)

**1.2** Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Les prix ne devraient pas être indiqués dans une autre section de la soumission.

**1.3** Le Canada demande que les soumissionnaires utilisent un système de numérotation correspondant à celui de la demande de propositions.

**1.4** En avril 2006, le Canada a approuvé la [Politique d'achats écologiques](#), exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement. Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- b) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### **2.0 SECTION I : SOUMISSION FINANCIÈRE**

**2.1** Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en dollars canadiens et en conformité avec la Pièce jointe 1 de la Partie 3 – Barème de prix. Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP); les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris et les taxes applicables exclues.

**2.2** Les soumissionnaires devraient inclure les renseignements ci-dessous dans leur soumission financière :

- a) Dénomination sociale;
- b) Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA); et
- c) Nom de la personne-ressource (y compris son adresse postale, ses numéros de téléphone et de télécopieur, et son courriel) autorisé par le soumissionnaire à communiquer avec le Canada relativement à sa soumission, et tout contrat pouvant découler de celle-ci.

### **2.3 Paiement électronique de factures**

Si le soumissionnaire est disposé à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, il faut compléter la Pièce jointe 2 de la Partie 3 – Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la Pièce jointe 2 de la Partie 3 – Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **3.0 SECTION III : ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigés à la Partie 5.

### PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX

- 1.1** Le soumissionnaire doit compléter la table de ce barème de prix et l'inclure dans son soumission financière.
- 1.2** Les soumissionnaires doivent soumettre leurs prix en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP); les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris et les taxes applicables exclues.
- 1.3** L'inclusion de quantité estimée dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future du contrat correspondra à ces données.

Destinations de livraison	A : Qtée est.	B : Prix unitaire ferme	B1 : Prix unitaire ferme (Option 1)	B2 : Prix unitaire ferme (Option 2)	C : Total (Ax(B+B1+B2)=C)
Atlantic Institution	7000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Dorchester Institution	6500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Springhill Institution	7000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Archambault Institution	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Cowansville Institution	4500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Donnacona Institution	7250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Drummond Institution	4250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Federal Training Centre	3250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
La Macaza Institution	3250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Port Cartier Institution	6250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Regional Reception SHU	5500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Bath Institution	4250	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Collins Bay Institution	5750	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Beaver Creek Institution	7000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Joyceville Institution	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Millhaven Institution	20000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Warkworth Institution	6000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Bowden Institution	6500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Drumheller Institution	6500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Edmonton Institution	8000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Grande Cache Institution	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Regional Psychiatric Centre	5000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>Destinations de livraison</b>	<b>A : Qtée est.</b>	<b>B : Prix unitaire ferme</b>	<b>B1 : Prix unitaire ferme (Option 1)</b>	<b>B2 : Prix unitaire ferme (Option 2)</b>	<b>C : Total (Ax(B+B1+B2)=C)</b>
<b>Saskatchewan Penitentiary</b>	9000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Stony Mountain Institution</b>	7750	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Kent Institution</b>	6000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Matsqui Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Mission Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Mountain Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>Pacific Institution</b>	4500	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
<b>PRIX TOTAL ÉVALUÉ :</b>					\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de paiement électronique suivant :

( ) Dépôt direct (national et international)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1.0 PROCÉDURES D'ÉVALUATION**

- 1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

### **2.0 ÉVALUATION TECHNIQUE**

Il n'y a pas d'évaluation technique pour le présent besoin. Cependant, si le soumissionnaire se voit attribuer un contrat à la suite de la présente demande de soumissions, il doit présenter des échantillons aux fins d'assurance de la qualité, conformément à l'annexe « A », Énoncé des besoins, et l'appendice « A », Essais d'assurance de la qualité, et à l'appendice « B », GRC munitions normes générales d'assurance de la qualité, avant la livraison.

### **3.0 ÉVALUATION FINANCIÈRE**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP); les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris et les taxes applicables exclues.

### **4.0 MÉTHODE DE SÉLECTION**

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de proposition pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **1.0 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](#), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **1.0 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2.0 ÉNONCÉ DU BESOIN**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous l'Annexe « A », Énoncé du besoin.

### **3.0 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

[2010A \(2016-04-04\) Conditions générales – biens \(complexité moyenne\)](#), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4.0 DURÉE DU CONTRAT**

#### **4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au [à *déterminé lors de l'octroi du contrat*] inclusivement.

#### **4.2 Date de livraison**

L'entrepreneur doit livrer un échantillon pris au hasard aux fins d'assurance de la qualité, conformément à l'appendice « A », Essais d'assurance de la qualité, et à l'appendice « B », GRC munitions normes générales d'assurance de la qualité, de l'annexe « A », Énoncé des besoins, dans les 90 jours qui suivent l'attribution du contrat.

L'entrepreneur doit livrer les cartouches restantes au plus tard 30 jours après avoir reçu l'avis qui confirme que les échantillons ont passé l'assurance de la qualité.

#### **4.3 Points de livraison**

Les livraisons doivent être faites à chaque emplacement indiqué dans l'annexe « C », Adresses de livraison, conformément aux quantités indiquées dans l'annexe B, Base de paiement.

#### **4.4 Biens optionnels**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens qui sont décrits à l'Annexe « A », Énoncé du besoin du contrat, jusqu'à deux (2) quantités supplémentaires de 175 000 cartouches, selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins dix (10) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

## 5.0 RESPONSABLES

### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Melissa Gail Cabigon  
Spécialiste en approvisionnements, DASEMST/SASEAT/PA  
Travaux public et Services gouvernementaux Canada  
11, rue Laurier, PDP III  
Gatineau QC, K2A 0S5

Téléphone : 819-420-2071  
Courriel : [melissagail.cabigon@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:melissagail.cabigon@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

*[À déterminé lors de l'octroi du contrat]*

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Le responsable technique est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique. Cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des besoins ou le contrat. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 5.3 Représentant de l'entrepreneur

*[À déterminé lors de l'octroi du contrat]*

## 6.0 PAIEMENT

### 6.1 Base de paiement – prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme, selon un montant total de *[à déterminé lors de l'octroi du contrat]*\$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux

## **6.2 Méthode de paiement – paiement multiples**

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a) une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b) tous ces documents ont été vérifiés par le Canada; et
- c) les travaux livrés ont été acceptés par le Canada

## **6.3 Paiement électronique de factures – contrat**

*[Remarque à l'intention des soumissionnaires : Lors de l'octroi du contrat, la présente section sera modifiée ou supprimée, le cas échéant, conformément aux instruments de paiement sélectionnés par la soumissionnaire dans sa soumission.]*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a) Dépôt direct (national et international)

## **7.0 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION**

**7.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**7.2** Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement :

*[À déterminé lors de l'octroi du contrat];*

- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat; et
- c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

## **8.0 ATTESTATIONS**

### **8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## **9.0 LOIS APPLICABLES**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminés par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 10.0 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les Articles de la convention;
- b) [2010A \(2016-04-04\) Conditions générales – biens \(complexité moyenne\)](#);
- c) Annexe « A », Énoncé du besoin, y compris appendice « A », Essais d'assurance de la qualité et appendice « B », GRC Munitions, Normes générales d'assurance de la qualité;
- d) Annexe « B », Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du [à déterminé lors de l'octroi du contrat].

## 11.0 CLAUSES DU GUIDE DES CUA

[A9131C \(2014-11-27\) Programme des marchandises contrôlées – contrat](#)

[B7500C \(2006-06-16\) Marchandises excédentaires](#)

[D3014C \(2007-11-30\) Transport de marchandises dangereuses/produits dangereux](#)

[D5505C \(2007-11-30\) Document d'assurance de la qualité](#)

## ANNEXE « A » – ÉNONCÉ DU BESOIN

### 1.0 BESOIN

Service Correctionnel du Canada a besoin de 175 000 cartouches de fusil de calibre 12, carcasse de plastique, 2 ¾ pouces de longueur, équivalent max en drams, 1 1/4 oz, plombs numéro 4. Ces munitions doivent être compatibles avec le fusil Remington de modèle 870.

Les cartouches devraient provenir du même lot (numéro de lot). Lorsque la quantité de munitions commandée exige plus d'un lot, les numéros des lots fournis doivent, dans la mesure du possible, être consécutifs.

### 2.0 NORMES DE QUALITÉ ESSENTIELLES

**2.1** Vitesse : Une moyenne de 10 à 3 pieds : 1 300 pi/s (+/- 90 pi/s) lorsque testé avec un canon-test normal SAAMI.

**2.2** Pression : Une moyenne maximale de 10 : 11 500 lb/po<sup>2</sup> (maximum 4 600 lb/po<sup>2</sup>) en utilisant un système piézoélectrique pour la mesure de la pression.

### 2.3 Tolérances aux défaillances

Les munitions qui ne répondent pas aux normes de qualité pourraient être retournées à l'entrepreneur avec toutes les munitions du même lot pour un échange ou un remboursement, selon la volonté du SCC. Les munitions renvoyées pour défaillances le seront aux frais du fournisseur.

### 2.4 Plan d'échantillonnage et niveaux de qualités acceptés

ANSI/ASQ Z1.4-2003 (R2013), Tableau I Exemples de lettres de code de taille, Niveaux d'inspection générale II, Tableau III A, Plan d'échantillonnage double pour le contrôle normal.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Critique (fonctionnelle)	0,00

Défaut de fabrication d'une munition qui pourrait entraîner une défaillance de la cartouche et l'explosion de l'arme à feu. Tout défaut au niveau du chargement ou de la poudre propulsive pouvant causer le blocage de la balle dans le canon de l'arme à feu.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Majeure (fonctionnelle)	0,040

Ratés, extractions difficiles ou toute autre défaillance qui modifierait gravement le rendement ou le fonctionnement de l'arme à feu.

DESCRIPTION DE LA DÉFAILLANCE	NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTÉ
Majeure (visuelle et dimensionnelle)	0,040

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Tout défaut visuel ou dimensionnel qui modifierait gravement le rendement ou le fonctionnement de l'arme à feu.

### **3.0 NORMES D'IDENTIFICATION**

L'identification et le marquage doivent être conformes aux pratiques commerciales courantes.

### **4.0 ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

**4.1** L'entrepreneur devra fournir sur demande du responsable technique ce qui suit :

- a) une confirmation écrite que les munitions qui seront fournies dans le cadre de cet accord respectent ou dépassent les « Normes de qualité essentielles », les « Normes de rendement » et les « Normes d'identification » ;
- b) une illustration d'une cartouche de fusil de chasse vide et une illustration d'une cartouche chargée. Ces illustrations doivent inclure toutes les dimensions pertinentes avec la tolérance minimale et la tolérance maximale; et
- c) un exemplaire des Procédures de contrôle de la qualité de l'entrepreneur.

**4.2** Pour l'achat initial et tous les achats optionnels supplémentaires, l'entrepreneur devra fournir un échantillonnage aléatoire basé en conformité avec l'Appendice « A », Essais d'assurance de la qualité, et l'Appendice « B », GRC Munitions, Normes générales d'assurance de la qualité, aux fins de vérification des résultats de l'assurance de la qualité du fabricant.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## APPENDICE « A » – ESSAIS D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

### EXPÉDITION

Cette commande de munitions ne doit pas être expédiée aux points de destination. Elle doit être conservée dans les locaux du soumissionnaire et retenue jusqu'à ce que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ait terminé les essais d'assurance de la qualité, le cas échéant, et que l'entrepreneur ait été informé que le produit est acceptable.

### ESSAIS D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Les échantillons d'essai d'assurance de la qualité doivent être expédiés à l'adresse suivante :

Section de l'armurerie de la Région de la capitale nationale (RCN) de la GRC  
1426, boulevard St. Joseph, immeuble 408  
Arrêt postal n° 84  
Ottawa (Ontario) K1C 7K9

À L'ATTENTION DE L'ARMURIER PRINCIPAL DE LA GRC

Le nombre de cartouches soumises aux essais d'assurance de la qualité doit correspondre aux indications de la norme ANSI/ASQ Z1.4-2003 (R2013), Table I- Sample size code letters, General inspection level II (lettres de code de la taille de l'échantillon, inspection générale niveau II), Table III-A Double sampling plans for normal inspection (plan d'échantillonnage double pour le contrôle normal) (tableau principal). Si, pour une raison quelconque, le nombre de cartouches de l'échantillon requis diffère de la norme, il sera précisé dans la description d'achat du produit visé. Le plan d'échantillonnage précisé est un plan double pour permettre d'effectuer un essai subséquent si le premier échantillon est jugé non conforme en fonction des directives établies.

Exemple :

Tableau I – Lettres de code de la taille de l'échantillon, inspection générale niveau II  
La lettre de code de la taille de l'échantillon N correspond à un lot de 35 001 à 150 000 munitions.  
La lettre de code de la taille de l'échantillon P correspond à un lot de 150 001 à 500 000 munitions.

Voir le Tableau III-A – Plan d'échantillonnage double pour le contrôle normal (premier échantillon)  
La lettre de code de la taille de l'échantillon N correspond à 315 munitions.  
La lettre de code de la taille de l'échantillon P correspond à 500 munitions.

Voir le niveau de qualité acceptable (NAQ) pour les articles non conformes permis.

Aux fins du présent contrat, on entend par « lot de fabrication » la quantité de munitions fabriquées en une journée. Les échantillons d'essais d'assurance de la qualité devront être choisis de façon aléatoire parmi diverses portions de lots de fabrication plutôt que dans une seule portion donnée d'un lot de fabrication. Les échantillons d'assurance de la qualité doivent comporter des munitions de tous les lots.

L'échantillon doit être choisi parmi au plus 500 000 munitions ou cinq (5) lots de fabrication consécutifs (peuvent également être appelés indicatifs quotidiens) regroupés sans interruption majeure, selon ce qui se produit en premier. La GRC se réserve le droit d'obtenir un échantillon d'essai d'assurance de la qualité de chaque lot de fabrication, si jugé nécessaire.

**Dans le cas des munitions spécialisées, comme les munitions pour ouverture de brèche, les munitions moins mortelles, les cartouches chimiques/de lancement, etc., la taille minimale de**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

**l'échantillon est de 75 munitions.**

**Dans le cas d'un achat en petite quantité, d'urgence ou non en bloc, on peut omettre l'exigence de fournir des échantillons d'essai d'assurance de la qualité, sous réserve des conditions suivantes :**

***Si la quantité de munitions commandée est inférieure à 50 000, le fabricant doit fournir à la Section de l'armurerie de la GRC les renseignements ci-après avant l'expédition : tous les numéros de lots, ainsi que les données sur les essais de pression et de vitesse effectués par le fabricant pendant le processus interne d'assurance de la qualité et les lieux précis où les cartouches seront expédiées. Ces informations précises sont requises pour les dossiers d'assurance qualité de la GRC.***

L'entrepreneur doit fournir gratuitement tous les échantillons d'essai des lots de munitions et les échantillons subséquents si le premier envoi ne respecte pas les exigences de rendement contenues dans la description d'achat de la GRC. Les droits et taxes font l'objet d'une exonération pour les échantillons d'essai importés en vertu des dispositions des articles du Règlement sur l'importation temporaire de marchandises, C.P. 1989-1663. Le refus du premier contre-essai constituera un motif suffisant pour résilier le contrat.

Les normes d'assurance de la qualité susmentionnées dépendent de la divulgation complète par le fabricant de ses procédures d'assurance de la qualité et des résultats des essais finaux effectués sur les lots fournis.

### **RÉSULTATS DES ESSAIS**

Lorsque les essais effectués par la GRC seront terminés, le fournisseur sera informé de la conformité aux normes des munitions dans les 28 jours ouvrables suivant la réception des échantillons d'essai, ou dans les plus brefs délais par la suite.

### **EMBALLAGE**

L'emballage doit être conforme à l'emballage commercial standard de façon à garantir l'arrivée sécuritaire de tous les articles à destination.

### **MARQUAGE**

Les éléments suivants doivent être inclus sur tous les cartons d'expédition :

- description;
- numéro du contrat;
- numéro(s) de lot.

### **LIVRAISON**

(1) Échantillons :

Les échantillons doivent être livrés à la SECTION DU CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'ARMEMENT 90 jours après la réception du contrat. Si le premier échantillon est rejeté, un deuxième doit être livré 15 jours après l'avis de demande de présentation.

---

## **APPENDICE « B » – GRC MUNITIONS NORMES GÉNÉRALES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ**

### **1. PORTÉE**

- 1.1** Le présent document ne s'applique qu'aux munitions utilisées par la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Service correctionnel du Canada et Pêches et Océans Canada.

### **2. PUBLICATIONS RELATIVES AU SUJET**

- 2.1** Les publications suivantes s'appliquent aux présentes normes.

- 2.1.1** Norme de l'American National Standards Institute (ANSI), Sampling Procedures and Tables for Inspection by Attributes, ANSI/ASQ Z-1.4-2003 (R2013), General Inspection Level II, Table III-A Double sampling plans for normal inspections (Master table).

- 2.1.2** Normes du Sporting Arms and Ammunition Manufacturers Institute (SAAMI).

- a) ANSI/SAAMI Z299.3 – 2015 – American National Standard Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Centerfire Pistol and Revolver Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers
- b) ANSI/SAAMI Z299.2- 2015 – American National Standard Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Shotgun Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers
- c) ANSI/SAAMI Z299.1- 2015 – American National Standard Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Rimfire Sporting Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers
- d) ANSI/SAAMI Z299.4- 2015 – American National Standard Voluntary Industry Performance Standards for Pressure and Velocity of Centerfire Rifle Ammunition for the Use of Commercial Manufacturers

- 2.1.3** Accord de normalisation (STANAG) de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Manuel de procédures d'épreuves et d'inspection (MOPI) pour les munitions de 5,56 mm, 7,62 mm, 9 mm et 12,7 mm

- 2.1.4** Description d'achat de la GRC applicable au calibre de munition.

- 2.2** Le renvoi aux publications susmentionnées concerne la dernière version, sauf indication contraire donnée par le responsable technique qui applique les présentes normes. Les sources de ces publications figurent dans la SECTION « REMARQUES ».

### **3. TERMINOLOGIE/DÉFINITIONS**

#### **3.1 CONTRÔLE**

- 3.1.1** Contrôle – Le contrôle est le processus de mesure, d'examen, de mise à l'essai ou comparaison, d'une autre façon, de l'unité du produit en fonction des exigences.

- 3.1.2** Contrôle élémentaire de qualité – Le contrôle élémentaire de qualité est le contrôle par lequel l'unité du produit est simplement classée comme étant défectueuse ou non défectueuse, ou encore selon lequel le nombre de défauts que contient l'unité du produit est compté,

---

en fonction d'une exigence donnée ou d'une série d'exigences.

**3.1.3** Unité du produit – L'unité du produit est l'article qui fait l'objet du contrôle afin de le classer comme étant défectueux ou non défectueux ou d'en compter le nombre de défauts. Il peut s'agir d'un seul article, d'un volume, d'un composant d'un produit final ou du produit final lui-même.

**3.1.4** Responsable technique

Section de l'armurerie de la Région de la capitale nationale (RCN) de la GRC  
1426, boul. St. Joseph, immeuble 408  
Arrêt postal n° 84  
Ottawa (Ontario) K1C 7K9

À L'ATTENTION DE L'ARMURIER PRINCIPAL DE LA GRC

### **3.2 CLASSIFICATION DES DÉFAUTS**

**3.2.1** Méthode de classification des défauts – Une classification des défauts est une énumération des défauts possibles que peut avoir l'unité du produit, lesquels sont classés par ordre de gravité. Un « défaut » s'entend de toute non-conformité de l'unité du produit par rapport aux exigences précisées. Les défauts seront généralement regroupés dans l'une ou plusieurs des catégories suivantes; toutefois, les défauts peuvent être regroupés dans d'autres catégories ou dans des sous-catégories de celles-ci.

**3.2.1.1** Défaut fonctionnel critique – Un défaut fonctionnel critique est un défaut qui, selon le jugement et l'expérience, est susceptible de causer des conditions dangereuses ou non sécuritaires pour les personnes qui utilisent le produit et qui en dépendent; ou un défaut qui, selon le jugement et l'expérience, est susceptible de nuire au rendement et qui est habituellement un défaut de fabrication causant la défaillance d'une cartouche pouvant endommager l'arme à feu, ou tout défaut de chargement ou de poudre propulsive pouvant faire en sorte qu'une balle reste coincée dans l'âme de l'arme à feu.

**3.2.1.2** Défaut fonctionnel important – Un défaut fonctionnel important est un défaut autre qu'un défaut critique et qui entraînerait probablement une panne ou nuirait considérablement à l'utilisation de l'unité du produit aux fins pour lesquelles il a été conçu; habituellement des ratés, une extraction difficile ou tout autre défaut qui en modifierait gravement le fonctionnement ou le rendement.

**3.2.1.3** Défaut apparent ou de dimension important – Un défaut apparent ou de dimension important est un défaut qui entraînerait probablement le défaut ou nuirait considérablement à l'utilisation de l'unité du produit aux fins pour lesquelles il a été conçu, ce qui en modifierait gravement le fonctionnement ou le rendement.

**3.2.1.4** Défaut mineur – Un défaut mineur est un défaut qui n'est pas susceptible de réduire de façon importante l'utilisation de l'unité du produit aux fins pour lesquelles il a été conçu, ou de constituer une déviation par rapport aux normes établies qui aurait peu d'incidence sur l'utilisation efficace de l'unité.

### **3.3 POURCENTAGE DE NON-CONFORMITÉ**

**3.3.1** Expression de la non-conformité – L'étendue de la non-conformité du produit sera décrite en pourcentage.

**3.3.2** Pourcentage de non-conformité – Le pourcentage de non-conformité de toute quantité d'unités

---

de produit est cent fois le nombre d'unités de produit défectueuses, divisé par le nombre total d'unités de produit :

$$\text{Pourcentage de non-conformité} = \frac{\text{Nombre d'unités défectueuses}}{\text{Nombre d'unités ayant fait l'objet d'un contrôle}} \times 100$$

### **3.4 NIVEAU DE QUALITÉ ACCEPTABLE (NQA)**

- 3.4.1** Utilisation – Le NQA, ainsi que la lettre de code de la taille de l'échantillon, sont utilisés pour indexer les plans d'échantillonnage fournis aux présentes.
- 3.4.2** Définition – Le NQA est le pourcentage maximal de non-conformité qui, aux fins du contrôle de l'échantillonnage, peut être considéré comme étant satisfaisant à titre de moyenne du processus.
- 3.4.3** Limitation – La désignation d'un NQA ne signifie pas que le fournisseur peut sciemment fournir une unité de produit défectueuse.

### **3.5 SOUMISSION DU PRODUIT**

- 3.5.1** Lot – Le terme « lot » s'entend de « lot de contrôle », c.-à-d. une série d'unités de produit dans laquelle on prend un échantillon qui est alors contrôlé pour établir la conformité avec les critères d'acceptabilité et qui peut varier par rapport à une série d'unités désignée à titre de lot pour d'autres fins.
- 3.5.2** Constitution de lots – Le produit doit être rassemblé dans des lots identifiables, ou de toute autre façon qui peut être prévue. Chaque lot, dans la mesure du possible, consiste en des unités de produit d'un seul type et d'une seule composition, fabriquées dans des conditions sensiblement les mêmes et sensiblement au même moment.
- 3.5.3** Tailles des lots de fabrication – La taille du lot est la quantité d'unités de produit contenue dans le lot, c.-à-d. la quantité de munitions fabriquée en une journée.

### **3.6 ACCEPTATION ET REFUS**

- 3.6.1** Acceptabilité des lots – L'acceptabilité d'un lot sera établie grâce aux plans d'échantillonnage liés au NQA désigné.
- 3.6.2** Unités défectueuses – Il est possible de refuser toute unité du produit jugée défectueuse pendant le contrôle, que cette unité du produit fasse partie ou non de l'échantillon et que l'ensemble du lot soit accepté ou refusé.

### **3.7 PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE**

- 3.7.1** Plan d'échantillonnage – Un plan d'échantillonnage indique le nombre d'unités de produit provenant de chaque lot devant faire l'objet d'un contrôle et les critères utilisés pour déterminer l'acceptabilité du lot (nombre d'acceptations et de refus).
- 3.7.2** Niveau de contrôle – Le niveau de contrôle établit le lien entre la taille du lot et la taille de l'échantillon. Le niveau de contrôle devant être utilisé pour toute exigence particulière sera prévu par le responsable technique.

## **4. EXIGENCES GÉNÉRALES**

- 4.1** Dans un contrat pour ces munitions, les cartouches fournies doivent provenir d'un seul numéro

---

de lot. Si la taille du contrat exige que plusieurs lots soient fournis, alors les lots fournis devraient, dans la mesure du possible, être consécutifs.

- 4.2** Présentation de lots – La constitution des lots, leur taille et la façon dont chaque lot est présenté et identifié par le fournisseur seront désignées ou approuvées par le responsable technique.
- 4.2.1** Chaque boîte d'emballage de cartouches et chaque caisse d'expédition contenant les boîtes d'emballage doivent porter une mention ou une étiquette du fabricant sous une forme qui permettra aux utilisateurs, ou à leur mandataire, de vérifier la date précise de fabrication.

## **5. EXIGENCES DÉTAILLÉES**

- 5.1** Plan d'échantillonnage – La norme de l'American National Standards Institute, Sampling Procedures and Tables for Inspection by Attributes, ANSI/ASQ Z-1.4 -2003 (R2013), General Inspection Level II, Table III-A Double sampling plans for normal inspections doit être utilisée pour établir des plans et des procédures d'échantillonnage pour le contrôle élémentaire de qualité.
- 5.1.1** Lettres de code de la taille de l'échantillon – La lettre de code de la taille de l'échantillon doit être tirée de la norme ANSI/ASQ Z-1.4-2003 (R2013), Table I – Sample size code letters.
- 5.1.2** Type de plan d'échantillonnage – Le type de plan d'échantillonnage doit être tiré de la norme ANSI/ASQ Z-1.4-2003 (R2013), General Inspection Level II, Table III-A Double sampling plans for normal inspections (Master table), pour le NQA particulier.
- 5.2** Niveau de qualité acceptable (NQA) – Le niveau de qualité acceptable doit être de 0,00 pour un défaut fonctionnel critique, de 0,040 pour un défaut fonctionnel, apparent ou de dimension important et de 0,25 pour un défaut mineur, et ce pour tous les types de munitions auxquels s'applique la présente norme.
- 5.3** Vitesse – Au moment de la mise à l'essai, conformément au paragraphe 6.1, la vitesse moyenne pour dix munitions doit être consignée dans la description d'achat applicable.
- 5.4** Pression – Au moment de la mise à l'essai, conformément au paragraphe 6.2, la pression moyenne pour dix munitions et les mesures individuelles de la pression aux deux extrêmes (la plus basse et la plus élevée) doivent être inférieures aux niveaux maximaux, comme il est énoncé dans la description d'achat applicable.

## **6. MÉTHODES DE MISE À L'ESSAI**

- 6.1** Vitesse (par. 5.3) – Des cartouches d'essai doivent être tirées dans un canon de banc d'essai pour la vitesse et la pression, conformément à la norme SAAMI, sauf indication contraire dans la description d'achat applicable. L'essai doit être effectué conformément au manuel approprié du SAAMI pour les munitions faisant l'objet de l'essai (par. 2.1.2).
- 6.2** Une épreuve sous pression sera effectuée en même temps que l'épreuve de vitesse (par. 5.4), les procédures de ces essais étant les mêmes. Si la pression moyenne ou la vitesse d'évasion est supérieure aux limites maximales, un nouvel essai d'un échantillon de dix (10) munitions sera effectué. Les résultats de l'essai de pression ne sont pas cumulatifs, et chaque essai comportant un échantillon de dix (10) munitions sera considéré de manière individuelle. Si les résultats du nouvel essai de pression demeurent supérieurs aux limites maximales, le lot peut être refusé.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **7. IDENTIFICATION ET MARQUAGE**

**7.1** Sauf indication contraire (par. 8.1), l'identification et le marquage doivent être conformes aux pratiques commerciales courantes.

## **8. REMARQUES**

**8.1** Options – Les options suivantes doivent être précisées lors de l'application de la présente norme :  
Identification et marquage, si des pratiques commerciales ne sont pas appliquées (par. 7.1)

**8.2** Sources des publications applicables

**8.2.1** La publication dont il est question au paragr. 2.1.1 peut être obtenue auprès de l'organisme accrédité d'élaboration des normes de l'ANSI, American Society for Quality sponsor, ASQ Standards, 600 North Plankinton Avenue, Milwaukee, WI 53203, ou par courriel, au [standards@asq.org](mailto:standards@asq.org).

**8.2.2** La publication dont il est question au paragr. 2.1.2 peut être obtenue auprès de l'AMERICAN NATIONAL STANDARDS INSTITUTE INC., 11 West 42<sup>nd</sup> Street, 13<sup>th</sup> Floor, New York, New York, USA 10036.

**8.2.3** La publication dont il est question au paragr. 2.1.3 peut être obtenue dans la base de données de documents de normalisation de l'OTAN ou auprès de fabricants de munitions qui respectent les exigences de l'OTAN (la norme n'est pas encore en source ouverte; cela est prévu pour 2018).

**8.2.4** La publication dont il est question au paragr. 2.1.4 peut être obtenue auprès du Programme Uniformes et Équipement de la Gendarmerie royale du Canada, 440, chemin Coventry, Ottawa (Ontario) K1A 0R2.

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon les prix fermes indiqués dans la table ci-dessous. Les prix sont en dollars canadiens, rendus droits acquittés (DDP); les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris et les taxes applicables exclues.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT			
DESTINATIONS DE LIVRAISON	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE FERME	TOTAL
Atlantic Institution	7000	\$ _____	\$ _____
Dorchester Institution	6500	\$ _____	\$ _____
Springhill Institution	7000	\$ _____	\$ _____
Archambault Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Cowansville Institution	4500	\$ _____	\$ _____
Donnacona Institution	7250	\$ _____	\$ _____
Drummond Institution	4250	\$ _____	\$ _____
Federal Training Centre	3250	\$ _____	\$ _____
La Macaza Institution	3250	\$ _____	\$ _____
Port Cartier Institution	6250	\$ _____	\$ _____
Regional Reception SHU	5500	\$ _____	\$ _____
Bath Institution	4250	\$ _____	\$ _____
Collins Bay Institution	5750	\$ _____	\$ _____
Beaver Creek Institution	7000	\$ _____	\$ _____
Joyceville Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Millhaven Institution	20000	\$ _____	\$ _____
Warkworth Institution	6000	\$ _____	\$ _____
Bowden Institution	6500	\$ _____	\$ _____
Drumheller Institution	6500	\$ _____	\$ _____
Edmonton Institution	8000	\$ _____	\$ _____
Grande Cache Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Regional Psychiatric Centre	5000	\$ _____	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT</b>			
<b>DESTINATIONS DE LIVRAISON</b>	<b>QUANTITÉ</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Saskatchewan Penitentiary</b>	9000	\$ _____	\$ _____
<b>Stony Mountain Institution</b>	7750	\$ _____	\$ _____
<b>Kent Institution</b>	6000	\$ _____	\$ _____
<b>Matsqui Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____
<b>Mission Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____
<b>Mountain Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____
<b>Pacific Institution</b>	4500	\$ _____	\$ _____
<b>PRIX TOTAL (TAXES EN SUS) :</b>			<b>\$ _____</b>

*[Note aux soumissionnaires/entrepreneurs : si les options d'achat sont exercées, le tableau ci-dessous sera remplacé ou modifié pour refléter les quantités achetées, les prix unitaires fermes applicables pour cet achat optionnel, ainsi que le prix total (taxes en sus).]*

<b>ACHATS OPTIONNELS</b>			
<b>DESTINATIONS DE LIVRAISON</b>	<b>QUANTITÉ ESTIMÉE</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME (OPTION 1)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME (OPTION 2)</b>
<b>Atlantic Institution</b>	7000	\$ _____	\$ _____
<b>Dorchester Institution</b>	6500	\$ _____	\$ _____
<b>Springhill Institution</b>	7000	\$ _____	\$ _____
<b>Archambault Institution</b>	4000	\$ _____	\$ _____
<b>Cowansville Institution</b>	4500	\$ _____	\$ _____
<b>Donnacona Institution</b>	7250	\$ _____	\$ _____
<b>Drummond Institution</b>	4250	\$ _____	\$ _____
<b>Federal Training Centre</b>	3250	\$ _____	\$ _____
<b>La Macaza Institution</b>	3250	\$ _____	\$ _____
<b>Port Cartier Institution</b>	6250	\$ _____	\$ _____
<b>Regional Reception SHU</b>	5500	\$ _____	\$ _____
<b>Bath Institution</b>	4250	\$ _____	\$ _____
<b>Collins Bay Institution</b>	5750	\$ _____	\$ _____
<b>Beaver Creek Institution</b>	7000	\$ _____	\$ _____

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

<b>ACHATS OPTIONNELS</b>			
<b>DESTINATIONS DE LIVRAISON</b>	<b>QUANTITÉ ESTIMÉE</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME (OPTION 1)</b>	<b>PRIX UNITAIRE FERME (OPTION 2)</b>
Joyceville Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Millhaven Institution	20000	\$ _____	\$ _____
Warkworth Institution	6000	\$ _____	\$ _____
Bowden Institution	6500	\$ _____	\$ _____
Drumheller Institution	6500	\$ _____	\$ _____
Edmonton Institution	8000	\$ _____	\$ _____
Grande Cache Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Regional Psychiatric Centre	5000	\$ _____	\$ _____
Saskatchewan Penitentiary	9000	\$ _____	\$ _____
Stony Mountain Institution	7750	\$ _____	\$ _____
Kent Institution	6000	\$ _____	\$ _____
Matsqui Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Mission Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Mountain Institution	4000	\$ _____	\$ _____
Pacific Institution	4500	\$ _____	\$ _____
<b>PRIX TOTAL ESTIMÉ (TAXES EN SUS) :</b>		<b>\$ _____</b>	<b>\$ _____</b>

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### ANNEXE « C » - ADRESSES DE LIVRAISON

Atlantic Institution  
13175 Route 8  
PO Box 102  
Renous NB E9E 2E1  
Tel: 506-623-4000  
Attn: Bill Saunders SMO

Millhaven Institution  
5775 Bath Rd.  
PO Box 280  
Bath, Ontario K0H 1G0  
ATTN: Conrad Belecque SMO  
Tel: (613) 351-8154 / Fax: (613) 351-8136

Dorchester Institution  
4902 Main Street  
Dorchester NB E4K 2Y9  
Tel: 506-379-2471  
Attn: SMO Steven MacNeil

Warkworth Institution  
County Road #29  
PO Box 760  
Campbellford, Ontario K0L 1L0  
ATTN: Pat Vachon  
Tel: (705) 924-2210 / Fax: (705) 924-3351

Springhill Institution  
330 McGee Street  
PO Box 2140  
Springhill NS B0M 1X0  
Tel: 902-597-8651  
Attn: SMO Robert Devine

Bowden Institution  
P.O. Box 6000  
Highway 2A, South  
Innisfail AB. T4G 1V1  
Attn: Bob Stewart, SMO  
Tel: (403) 227-3391 Ext: 8159

Archambault Institution  
242 Montée Gagnon  
Sainte-Anne-des-Plaines, Quebec J0N 1H0  
ATTN : ARES Martin Poirier  
Tel : (450) 478-5960 / Fax: (450) 478-7655

Drumheller Institution  
P.O. Box 3000  
Highway 9, South  
Drumheller, AB T0J 0Y0  
Attn: Sean Barker, SMO  
Tel: (403) 820-6102 / Fax: (403) 823-8666

Cowansville Institution  
400 Fordyce Avenue  
Cowansville, Quebec J2K 3G6  
ATTN:ARES André Bérubé  
Tel: (450) 263-3073 / Fax: (450) 263-0325

Edmonton Institution  
21611 Meridian Street  
Edmonton AB. T5B 4K3  
Attn: Richard Wilkie, SMO  
Tel: (780) 472-4939 / Fax: (780) 495-7195

Donnacona Institution  
1537 Highway 138  
Donnacona, Quebec G3M 1C9  
ATTN: ARES Frédéric St-Jean  
Tel: (418) 285-2455 / Fax: (418) 285-2027

Grande Cache Institution  
Bag 4000  
Grande Cache, AB T0E 0Y0  
Attn: Brian Nimmo, SMO  
Tel : (780) 827-4200 / Fax : (780) 827-2984

Drummond Institution  
2025 Jean-de-Brébeuf Blvd.  
Drummondville, Quebec J2B 7Z6  
ATT: ARES Daniel Gauthier  
Tel: (819) 477-5112 / Fax: (819) 477-9893

Regional Psychiatric Centre  
P.O. Box 9243  
2520 Central Ave.  
Saskatoon Sk. S7K 3X5  
Attn: Danielle Marshall

Federal Training Centre  
6099 boul Levesque  
Laval Quebec H7C 1N7  
Tel: (450) 661-7786 FAX 450-661-9485  
ATTN: ARES Erik Abrams

Saskatchewan Penitentiary  
15th Street West  
Prince Albert Sk. S6V 5R6  
Attn: Perry Jarret or Michael Horner, SMO  
Tel: (306) 765-8095 / Fax: (306) 975-8070

N° de l'invitation - Solicitation No.  
21120-181591/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
21120-181591/A

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
382bk.21120-181591

Id de l'acheteur - Buyer ID  
382bk  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

La Macaza Institution  
321 Chemin de l'Aéroport  
La Macaza, Quebec J0T 1R0  
ATTN: ARES  
Tel : (819) 275-2315 / Fax: (819) 275-3079

Stony Mnt Institution  
Highway #76 North  
Stony Mountain, MB R0C 3A0  
Attn: Gary Kowaluk, SMO  
Tel: (204) 344-5111 Ext: 5808 / Fax: (204) 344-7100

Port Cartier Institution  
Chemin de l'Aéroport  
PO Box 7070  
Port-Cartier, Quebec G5B 2W2  
ATTN: ARES Sara-Lise Chabot  
Tel : (418) 766-7070 / Fax: (418) 766-6258

Kent Institution  
4732 Cemetary Road  
Agassiz BC V0M 1A0  
ATTN: Adrian Slater, SMO  
Tel: (604) 796-4545 Fax: (604) 796-4500

Regional Reception SHU  
246 Montée Gagnon  
Sainte-Anne-des-Plaines, Quebec J0N 1H0  
ATTN: ARES  
Tel: (450) 478-5977 Fax: (450) 478-5899

Matsqui Institution  
33344 King Road  
Abbotsford BC V2S 6J5  
ATTN: Michael Cadorin - SMO  
Tel: (604) 859-4841 ext 8217 / Fax: (604) 850-8228

Bath Institution  
5775 Bath Rd.  
PO Box 1500  
Bath, Ontario K0H 1G0  
ATTN: Craig Everson - SMO  
Tel: (613) 351-8346 / Fax: (613) 351-8039

Mission Institution  
8751 Stave Lake Road  
Mission BC V2V 4L8  
ATTN: Cameron Groves - SMO  
Tel: (604) 820-5843 / Fax: (604) 820-5801

Collins Bay Institution  
1455 Bath Road  
PO Box 190  
Kingston, ON K7L4V9  
Att: Sean Leach SMO  
Tel: 613-536-6165 / Fax: 613-536-6640

Mountain Institution  
4732 Cemetary Road  
Agassiz BC V0M 1A0  
ATTN: Chris Farsky or Paul Plaquin- SMO  
Tel: (604) 796-1596 / Fax: (604) 796-1528

Beaver Creek Institution  
2000 Beaver creek drive  
Gravenhurst, ON P1P 1Y2  
Attn: Ken Robbins SMO  
Tel: (705) 687-1777

Pacific Institution  
33344 King Road  
Abbotsford BC V2S 6J5  
ATTN: - Roger Hitsman SMO  
Tel: (604) 851-7668 / Fax: (604) 851-7628

Joyceville Institution  
Highway #15  
Joyceville ON K0H 1Y0.  
ATTN: Lori Greenwood - SMO  
Tel: (613) 536-6427 / Fax: (613) 536-4295